

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2012



Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2012, le Groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

Principes de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'Établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles:

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La nouvelle version d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunt doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler les composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an. La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

• Le modèle du coût ;

• Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis, en comptes consolidés, ils font l'objet d'un amortissement sur une durée d'utilité de 9 ans.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01.01.06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
 - Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.
- Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)
- Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :
- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
 - et, la valeur d'entrée du bien [juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes seulement sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des Établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale - AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity - HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39-9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation	• Néant	• Dette CAM • Dette CIH • Bons socio-économiques • Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunt de titres ne donnent pas lieu en IFRS à la comptabilisation des titres empruntés à l'exception des cas où ces titres sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :

1. Les contrats d'assurance purs
2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;

- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;

- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :

- il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
- cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.

- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.

- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">• Les OPCVM non consolidés	<ul style="list-style-type: none">• Les actions et parts sociales• Les participations dans les SCI (Panorama...)• Les bons de trésor, les obligations non cotés...	<ul style="list-style-type: none">• Néant	<ul style="list-style-type: none">• Les prêts immobilisés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifiquement à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➤ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➤ CAS 2: instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultat d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- Les avantages à court terme ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi :
 - Régimes à cotisations définies ;
 - Régimes à prestations définies.
- Avantages à long terme :
 - Indemnités de fin de contrat de travail ;
 - Avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

• **Écarts actuariels** : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

• **Méthode du corridor** : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;

- 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- Et, 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

• **Coût des services passés** : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

• **Réductions et liquidations** : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime; ou

- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cash flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance. La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paievements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan IFRS consolidé au 31 décembre 2012

Bilan IFRS consolidé au 31 décembre 2012				(en milliers de dirhams)			
ACTIF IFRS	Notes	31/12/2012	31/12/2011	PASSIF IFRS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		10 697 230	13 817 615	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		262 444	227 490
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	47 428 881	36 111 566	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	972 159	2 591 760
Instruments dérivés de couverture		-	-	Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	27 191 660	25 965 979	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.8	45 084 894	34 655 547
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2.3	14 005 154	15 164 488	Dettes envers la clientèle	2.9	227 019 046	218 815 270
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	247 628 093	230 681 667	Titres de créance émis		17 726 877	15 613 534
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-	Passifs d'impôt courant		227 455	636 759
Actifs d'impôt exigible		87 099	72 623	Passifs d'impôt différé		1 496 691	1 384 100
Actifs d'impôt différé		467 125	381 699	Comptes de régularisation et autres passifs		9 248 179	8 763 194
Comptes de régularisation et autres actifs		6 632 060	6 301 601	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation des assurés aux bénéfices différée	2.2	-	501 167	Provisions techniques des contrats d'assurance		19 088 075	18 602 128
Actifs non courants destinés à être cédés		27 698	150 209	Provisions pour risques et charges	2.10	1 150 289	1 171 295
Participations dans des entreprises mises en équivalence		110 396	110 980	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		164 829	187 587
Immeubles de placement		1 246 494	1 158 463	Dettes subordonnées		10 469 283	10 523 289
Immobilisations corporelles	2.5	4 953 658	5 077 373	Capital et réserves liées		9 466 523	7 366 523
Immobilisations incorporelles	2.5	1 208 857	1 339 331	Réserves consolidées		20 500 262	17 132 734
Ecart d'acquisition	2.6	6 620 472	6 616 988	- Part du Groupe		16 726 955	13 759 424
				- Part des minoritaires		3 773 307	3 373 310
TOTAL ACTIF IFRS		368 304 877	343 452 049	Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe		118 799	478 677
				Résultat net de l'exercice		5 309 072	5 302 162
				- Part du Groupe		4 500 769	4 458 745
				- Part des minoritaires		808 302	843 417
				TOTAL PASSIF IFRS		368 304 877	343 452 049

Compte de résultat IFRS consolidé au 31 décembre 2012

Compte de résultat IFRS consolidé au 31 décembre 2012				(en milliers de dirhams)			
	Notes	31/12/2012	31/12/2011		Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	3,1	16 318 750	15 479 302	Intérêts et charges assimilés	3,1	6 283 180	5 713 876
MARGE D'INTERÊT		10 035 570	9 765 427	Commissions perçues	3,2	3 926 827	3 473 516
Commissions servies	3,2	363 283	314 261	MARGE SUR COMMISSIONS		3 563 544	3 159 255
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 191 512	1 459 016	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		508 748	927 739
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ		2 700 260	2 386 755	Produits des autres activités		5 838 200	5 467 924
Charges des autres activités		5 088 633	4 897 287	PRODUIT NET BANCAIRE		17 048 941	15 882 074
Charges générales d'exploitation		6 921 521	6 404 286	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		762 225	798 012
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		9 365 195	8 679 776	Coût du risque	3,3	-1 221 748	-749 701
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		14 575	16 099	RESULTAT D'EXPLOITATION		8 143 447	7 930 075
Gains ou pertes nets sur autres actifs		15 109	687	Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS		8 173 131	7 946 861	Impôts sur les bénéfices		2 864 059	2 644 699
Impôts sur les bénéfices		5 309 072	5 302 162	Résultat hors Groupe		808 302	843 417
RESULTAT NET		4 509 072	4 582 162	RESULTAT NET PART DU GROUPE		4 500 769	4 458 745
Résultat par action (en dirham)		22,36	23,10	Résultat par action (en dirham)		22,36	23,10
Résultat dilué par action (en dirham)		22,36	23,10	Résultat dilué par action (en dirham)		22,36	23,10

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2012

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2012				(en milliers de dirhams)			
		31/12/2012	31/12/2011			31/12/2012	31/12/2011
Résultat net		5 309 072	5 302 162	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		-561 906	-642 215
Ecart de conversion		-83 151	-56 680	Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-463 595	-571 482
Réévaluation des immobilisations		-	-	Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période		-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		-15 159	-14 054	Total cumulé		4 747 166	4 659 947
part du Groupe		4 081 699	3 965 660	part du Groupe		4 081 699	3 965 660
part des minoritaires		665 467	694 287	part des minoritaires		665 467	694 287

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2012

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2012									(en milliers de dirhams)		
	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)			
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010	1 929 960	5 436 564	-2 186 574	17 886 287	902 175	23 968 411	4 056 871	28 025 282			
Changements de méthodes comptables											
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010 corrigés	1 929 960	5 436 564	-2 186 574	17 886 287	902 175	23 968 411	4 056 871	28 025 282			
Opérations sur capital				-758 308		-758 308	-229 568	-987 876			
Paiements fondés sur des actions											
Opérations sur actions propres			181 208			181 208		181 208			
Dividendes				-1 489 576		-1 489 576	-319 899	-1 809 475			
Résultat de l'exercice				4 458 745		4 458 745	843 417	5 302 162			
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (A)					-456 733	-456 733	-128 803	-585 536			
Ecart de conversion (B)					-34 334	-34 334	-19 575	-53 909			
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)					-491 067	-491 067	-148 378	-639 444			
Autres variations				163 222		163 222	299 423	136 201			
Variations de périmètre				32 754	-2 019	30 736	313 705	344 441			
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011	1 929 960	5 436 564	-2 005 366	20 293 124	409 089	26 063 370	4 216 726	30 280 097			
Changements de méthodes comptables											
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011 corrigés	1 929 960	5 436 564	-2 005 366	20 293 124	409 089	26 063 370	4 216 726	30 280 097			
Opérations sur capital	82 471	2 017 529		625 590		2 725 590	317 554	3 043 144			
Paiements fondés sur des actions											
Opérations sur actions propres			14 699			14 699		14 699			
Dividendes				-1 591 951		-1 591 951	-374 324	-1 966 276			
Résultat de l'exercice				4 500 769		4 500 769	808 302	5 309 072			
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (C)					-375 037	-375 037	-103 717	-478 754			
Ecart de conversion (D)					-44 034	-44 034	-39 118	-83 151			
Gains ou pertes latents ou différés (C)+(D)					-419 070	-419 070	-142 835	-561 906			
Autres variations				-480 361		-480 361	-243 813	-724 174			
Variations de périmètre											
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012	2 012 431	7 454 092	-1 990 667	23 347 171	-9 981	30 813 046	4 581 609	35 394 656			

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	8 173 131	7 946 861
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	868 847	961 168
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-11 689	-5 349
+/- Dotations nettes aux provisions	1 401 191	838 243
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-14 575	-16 099
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-356 715	-818 873
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-797 032	-445 970
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 090 027	513 120
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	22 327 290	5 340 917
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-8 605 116	-12 749 320
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-14 134 322	-7 449 274
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-1 808 260	-1 736 370
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 220 408	-16 594 047
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 042 750	-8 134 066
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 455 750	-1 268 166
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-79 165	-41 398
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-492 327	-744 248
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 027 242	-2 055 813
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	133 724	-1 809 475
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 188 174	4 550 462
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 321 898	2 740 987
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	30 036	61 896
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 367 443	-7 386 996

	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 290 598	9 677 594
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 590 125	13 209 333
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-11 299 527	-3 531 740
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 658 041	2 290 598
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 434 787	13 590 125
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-776 746	-11 299 527
Variation de la trésorerie nette	7 367 443	-7 386 996

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	29 771 214	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 556 595	-
• Titres cotés	13 313	-
• Titres non cotés	2 543 282	-
Actions et autres titres à revenu variable	14 087 499	64 696
• Titres cotés	14 087 499	64 696
• Titres non cotés	-	-
Instruments dérivés	821 644	-
Créances rattachées	127 232	-
Juste valeur au bilan	47 364 185	64 696

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	8 255 316	7 832 206
• Obligations et autres titres à revenu fixe	11 155 905	10 526 912
• Titres cotés	7 999 277	8 643 909
• Titres non cotés	3 156 628	1 883 003
• Actions et autres titres à revenu variable	3 301 855	2 837 752
• Titres cotés	2 801 247	2 309 906
• Titres non cotés	500 608	527 846
• Titres de participations non consolidés	4 478 584	5 270 577
Total des titres disponibles à la vente	27 191 660	26 467 446

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 10 756 millions de dirhams à fin décembre 2012 contre 11 312 millions de dirhams à fin décembre 2011.

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit
2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	13 430 594	14 939 503
Valeurs reçues en pension	260 397	-
Prêts subordonnés	20 386	20 353
Autres prêts et créances	204 678	173 561
Total en principal	13 916 056	15 133 416
Créances rattachées	157 495	101 083
Provisions	68 397	70 011
Valeur nette	14 005 154	15 164 488
Opérations internes au Groupe		
Comptes ordinaires	8 417 167	4 953 427
Comptes et avances à terme	22 241 433	25 718 196
Prêts subordonnés	-	407 726
Créances rattachées	185 453	187 764

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	33 951 641	38 309 070
Autres concours à la clientèle	174 500 397	159 797 591
Valeurs reçues en pension	1 210 659	490 228
Comptes ordinaires débiteurs	30 948 002	26 010 399
Total en principal	240 610 698	224 607 288
Créances rattachées	1 807 531	1 750 564
Provisions	8 408 277	7 789 700
Valeur nette	234 009 952	218 568 152
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	2 713 092	2 383 534
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 255 905	10 018 793
Total en principal	13 968 997	12 402 327
Créances rattachées	1 239	1 174
Provisions	352 096	289 986
Valeur nette	13 618 141	12 113 514
Total	247 628 093	230 681 667

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

Pays	31/12/2012				31/12/2011			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	199 706 565	8 516 428	4 858 609	774 511	184 808 207	7 731 153	4 672 061	527 836
Tunisie	18 327 325	1 535 829	1 014 804	70 325	18 258 749	1 390 916	934 085	64 318
Afrique subsaharienne	21 955 888	2 899 683	2 006 976	34 218	20 315 029	2 506 908	1 869 116	11 756
Europe	706 493	1 815	928	-	302 320	1 168	513	-
Autres	929 670	-	-	-	1 695 165	-	-	-
Total en principal	241 625 941	12 953 755	7 881 318	879 055	225 379 470	11 630 144	7 475 775	603 910
Créances rattachées	1 808 770	-	-	-	1 751 738	-	-	-
Valeur nette au bilan	243 434 711	12 953 755	7 881 318	879 055	227 131 208	11 630 144	7 475 775	603 910

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 607 977	927 787	1 680 190	2 585 664	840 606	1 745 058
Equip. Mobilier, installations	2 797 278	2 402 835	394 442	2 795 525	2 165 751	629 774
Biens mobiliers donnés en location	536 233	226 109	310 124	538 808	210 046	328 762
Autres immobilisations	4 756 934	2 188 032	2 568 902	4 367 080	1 993 300	2 373 780
Total Immobilisations corporelles	10 698 422	5 744 763	4 953 658	10 287 077	5 209 704	5 077 373
Logiciels informatiques acquis	1 662 670	1 098 437	564 233	1 648 040	804 390	843 650
Autres immobilisation incorporelles	1 100 220	455 597	644 623	1 059 659	563 978	495 681
Total Immobilisations incorporelles	2 762 891	1 554 034	1 208 857	2 707 699	1 368 368	1 339 331

2.6 Ecart d'acquisition au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2011	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Valeur brute	6 616 988	-	3 484	-	6 620 472
Cumul des pertes de valeur	-	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	6 616 988	-	3 484	-	6 620 472

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs données en pension	323 905	361 911
Instruments dérivés	648 254	2 229 849
Juste valeur au bilan	972 159	2 591 760

2.8 Dettes envers les Établissements de crédit au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	13 679 079	15 327 089
Valeurs données en pension	31 267 497	19 215 394
Total en principal	44 946 576	34 542 484
Dettes rattachées	138 318	113 063
Valeur au bilan	45 084 894	34 655 547
Opérations internes au Groupe		
Comptes ordinaires créditeurs	7 305 439	3 787 810
Comptes et avances à terme	23 078 517	26 189 929
Dettes rattachées	51 603	94 067

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	158 208 749	151 402 617
Comptes d'épargne	56 785 896	54 240 447
Autres dettes envers la clientèle	10 887 507	10 063 248
Valeurs données en pension	-	2 194 183
Total en principal	225 882 152	217 900 496
Dettes rattachées	1 136 894	914 774
Valeur au bilan	227 019 046	218 815 270

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Maroc	133 075 836	127 953 195
Tunisie	18 624 173	18 891 199
Afrique subsaharienne	32 058 207	31 073 414
Europe	41 816 622	39 422 012
Autres	307 315	560 676
Total en principal	225 882 152	217 900 496
Dettes rattachées	1 136 894	914 774
Valeur au bilan	227 019 046	218 815 270

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2012
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	87 965	-	5 893	-	2 467	-1 074	90 317
Provisions pour engagements sociaux	370 957	-	65 830	28 277	41 205	7 804	375 109
Autres provisions pour risques et charges	712 373	-	181 731	4 574	239 558	34 891	684 863
Provisions pour risques et charges	1 171 295	-	253 454	32 850	283 230	41 621	1 150 289

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	14 551 812	3 187 120	11 364 691	13 449 594	3 047 335	10 402 259
Comptes et prêts / emprunts	13 751 315	3 136 747	10 614 568	12 640 891	2 903 567	9 737 324
Opérations de pensions	26 092	50 374	-24 282	765	143 768	-143 003
Opérations de location-financement	774 405	-	774 405	807 938	-	807 938
Opérations interbancaires	817 010	1 856 015	-1 039 005	918 889	1 344 080	-425 191
Comptes et prêts / emprunts	808 389	1 784 635	-976 246	916 127	1 245 858	-329 731
Opérations de pensions	8 621	71 380	-62 759	2 762	98 222	-95 460
Emprunts émis par le Groupe	-	1 240 045	-1 240 045	-	1 322 460	-1 322 460
Actifs disponibles à la vente	949 928	-	949 928	1 110 819	-	1 110 819
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	16 318 750	6 283 180	10 035 570	15 479 302	5 713 876	9 765 427

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 926 193	46 441	1 879 752
avec les Établissements de crédit	81 306	31 455	49 851
avec la clientèle	1 320 385	-	1 320 385
sur titres	91 728	14 986	76 742
de change	98 627	-	98 627
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	334 147	-	334 147
Prestations de services bancaires et financiers	2 000 634	316 842	1 683 792
Produits nets de gestion d'OPCVM	310 256	21 071	289 185
Produits nets sur moyen de paiement	1 026 500	226 399	800 101
Assurance	91 390	-	91 390
Autres	572 488	69 372	503 116
Produits nets de commissions	3 926 827	363 283	3 563 544

3.3 Coût du risque au 31 décembre 2012

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions	-1 533 748	-1 172 288
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 346 124	-978 012
Provisions engagements par signature	-5 893	-15 761
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-181 731	-178 515
Reprises de provisions	737 450	1 545 110
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	495 425	1 366 054
Reprises de provisions engagements par signature	2 467	11 209
Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	239 558	167 847
Variation des provisions	-425 450	-1 122 523
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-47 788	-215 540
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-459 494	-968 223
Récupérations sur prêts et créances amorties	114 682	94 730
Autres pertes	-32 850	-33 490
Coût du risque	-1 221 748	-749 701

4. Information par pôle d'activités

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de détail à l'international** comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

• **Assurance et immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN DECEMBRE 2012	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	248 792 554	28 135 240	23 945 583	67 431 500	368 304 877
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 567 454	-	6 658 290	203 137	47 428 881
Actifs disponibles à la vente	7 996 266	28 666	10 756 417	8 410 310	27 191 660
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	9 133 067	166 521	47 158	4 658 408	14 005 154
Prêts et créances sur la clientèle	178 004 136	25 399 418	2 601 983	41 622 555	247 628 093
Immobilisations corporelles	2 201 447	531 154	143 866	2 077 191	4 953 658
Éléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	40 834 071	1 756 474	-	2 494 349	45 084 894
Dettes envers la clientèle	172 975 532	2 160 302	2 119	51 881 093	227 019 046
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	19 088 075	-	19 088 075
Dettes subordonnées	10 369 269	100 014	-	-	10 469 283
Capitaux propres	24 671 373	2 545 123	3 839 041	4 339 119	35 394 656

COMPTE DE RESULTAT DECEMBRE 2012	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	6 344 665	972 227	258 063	2 460 615	-	10 035 570
Marge sur commissions	1 769 665	674 176	-34 456	1 585 746	-431 587	3 563 544
Produit net bancaire	9 453 673	2 119 107	1 348 366	4 307 178	-179 382	17 048 941
Charges de fonctionnement	3 741 368	744 435	393 403	2 221 698	-179 382	6 921 521
Résultat d'exploitation	4 678 402	1 021 956	883 319	1 559 769	-	8 143 447
Résultat net	2 836 675	639 848	727 347	1 105 202	-	5 309 072
Résultat net part du Groupe	2 811 249	462 086	576 703	650 731	-	4 500 769

5. Engagements de financement et de garantie

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2012 (en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement donnés	19 623 107	16 108 841
Aux Établissements de crédit	420 338	51 234
À la clientèle	19 202 769	16 057 607
Engagements de financement reçus	5 707 362	5 151 180
Des Établissements de crédit	2 322 373	3 538 159
De l'État et d'autres organismes	3 384 989	1 613 021

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2012 (en milliers de dirhams)

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de garantie donnés	43 856 397	44 630 790
D'ordre des Établissements de crédit	5 611 372	7 262 943
D'ordre de la clientèle	38 245 025	37 367 847
Engagements de garantie reçus	28 221 639	26 438 404
Des Établissements de crédit	17 226 964	16 067 386
De l'État et d'autres organismes de garantie	10 994 675	10 371 018

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Certificats de dépôt et Bons de sociétés de financement émis au cours de l'exercice 2012

- L'encours des certificats de dépôt émis par le Groupe Attijariwafa bank à fin décembre 2012 s'élève à 10,02 milliards de dirhams.

Au cours de l'exercice 2012, ont été émis pour 7,76 milliards de dirhams de certificats dont la maturité est comprise entre 20 jours et 7 ans et dont les taux varient entre 3,55 % et 7,15% en fonction des environnements de taux dans les différents pays de présence.

- L'encours des bons de sociétés de financement émis par le Groupe à fin décembre 2012 s'élève à 7,1 milliards de dirhams.

Au cours de l'exercice 2012, ont été émis pour 5,02 milliards de dirhams de bons dont la maturité est comprise entre 24 mois et 6 ans et dont les taux varient entre 4,15 % et 4,90%.

6.2 Le capital et résultat par action

6.2.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

Au cours de l'exercice 2012, le capital d'Attijariwafa bank a été porté à 2 012 430 860 de dirhams contre 1 929 959 600 dirhams en 2011 suite à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Cette augmentation de capital a concerné 8 247 126 actions.

Le capital est ainsi constitué de 201 243 086 actions de 10 dirhams de nominal.

6.2.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

A fin décembre 2012, le Groupe Attijariwafa bank détient 13 338 706 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 1 991 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.2.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat par action	22,36	23,10
Résultat dilué par action	22,36	23,10

6.3 Gestion des Risques

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelle. La gestion des risques du Groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et se rapportant directement à la présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du Groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes : Risque de Crédit, Risque de Marché, Risque Opérationnel et Risque Pays.

I- Risque de Crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, elle examine régulièrement l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

Politique de crédit :

La politique de crédit du Groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi, et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommé désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieure.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées pour la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Notation interne :

La notation interne est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafabank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver Wyman.

En 2010, le Groupe Attijariwafa bank a déployé un nouveau modèle de notation interne au niveau du système opérant de la banque qui est en ligne avec les exigences Bâle II. Ce modèle dédié aux entreprises, prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Sa conception repose sur l'analyse des classes homogènes et sur des analyses statistiques éprouvées.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la note de contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle est constituée de huit classes de risque (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Médiocre
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Au titre de surveillance de la qualité du risque, L'entité Systèmes de Risk management produit un reporting périodique sur la cartographie des risques selon différents axes d'analyse (engagement, secteur d'activité, tarification, réseaux, dossiers échus ...) et veille à améliorer le taux de couverture du portefeuille.

Un système de notation relatif à la promotion immobilière articulé autour de deux principales dimensions (client / projet) est en cours d'élaboration.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de mise en conformité avec les approches avancées Bâle II.

II- Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marché sont :

Le risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque actions : il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

Le risque sur les produits de base : ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Le risque règlement – livraison : c'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...). Il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de reporting, ATTJARIWAFABANK a opté pour l'acquisition du solution informatique « Fermat » pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché, le calcul du ratio de solvabilité, la mesure des risques de marché encourus...

Au courant de l'année 2007, la banque a mis en place la méthode standard (Bâle II) avec l'outil Fermat. Outre cet outil, la banque a développé en interne des applications pour mesurer et quantifier les risques de marché sur les différents produits de la salle des marchés.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure du risque marché, la banque a développé les méthodes suivantes :

Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux Dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété.

Il s'agit d'une application en interne qui expose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

Back testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en le comparant au P&L théorique.

III- Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier selon la démarche ci-après :

Sur le volet méthodologique, ce dispositif s'appuie sur les étapes suivantes :

- Validation des macro-processus par métier
- Identification et évaluation des risques
- Identification d'indicateurs et des plans d'actions
- Collecte des incidents et suivi des risques à piloter
- Backtesting et réévaluation des risques.

La même méthodologie sera appliquée aux autres filiales restantes basées au Maroc et à l'étranger.

Sur le volet organisationnel : l'animation du dispositif s'appuie sur une structure centrale « ROJIH » avec deux niveaux de gestion à distinguer :

- 1^{er} niveau / entité ROJIH : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions.
- 2^{ème} niveau / métier : la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes.

Les principaux acteurs :

- RRO : Relais Risques Opérationnels (au niveau métier)
- CRO : Correspondant Risques Opérationnels (au niveau métier)
- MRO : Manager Risques Opérationnels (au niveau de l'entité ROJIH)
- RM : Responsable métier

Cartographie des risques opérationnels :

Le dispositif déployé dans la banque en 2008 a donné lieu à 23 cartographies des risques opérationnels lesquels se présentent comme suit :

- Le nombre de risques opérationnels identifiés : 581
- Le nombre de risques à piloter : 148

Au cours de l'exercice 2012, la cartographie des risques opérationnels de la banque a été mise à jour, ainsi le nombre de risques opérationnels est passé à 674 risques et le nombre de risques à piloter à 181.

L'identification des ces nouveaux risques fait suite à :

- L'analyse des remontées d'incidents non rattachés à des risques identifiés ;
- La mise en place de nouveaux produits et/ou process.

Les principaux comités :

- Comité Risques Opérationnels métier d'une fréquence à minima trimestrielle, ses objectifs :
 - Revue des pertes et incidents opérationnels de la période écoulée
 - Suivi des risques à piloter avec les indicateurs et plans d'action associés
 - Évaluation des changements ayant un impact sur les RO et lancement de nouveaux plans d'actions
 - Validation de la mise à jour éventuelle des documents de référence (processus, cartographie)

Comité ROJIH de fréquence mensuelle, ses missions :

- Vérifier le déploiement du dispositif risques opérationnels dans les entités du Groupe
- Proposer les évolutions de la cartographie des risques (validées en comité RO Métier)
- Examiner les risques majeurs survenus au niveau du Groupe et proposer les plans d'actions associés
- Elaborer les reporting à destination des différentes instances

Comité d'exploitation d'une fréquence hebdomadaire, ses objectifs sont :

- Faire un bilan des travaux de la semaine échue et planifier la semaine à venir ;
- Préparer les chantiers à venir en terme de reportings, outils, moyens et objectifs.

Une « Charte de Gestion des Risques Opérationnels » a été formalisée afin de garantir la cohérence et la pérennité du dispositif des risques opérationnels au niveau du Groupe.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière, l'entité ROJIH a élaboré un indicateur afin d'évaluer le respect du déploiement du dispositif GRO de chacune des 23 entités de la banque.

IV- Plan de continuité d'activité

Le projet PCA a été initié en mai 2008 par une phase de rédaction du cahier des charges, suivie d'une phase de consultation de plusieurs cabinets de conseil reconnus sur le plan international.

Suite à un processus d'appel d'offres, le Groupe Attijariwafa bank a sélectionné en décembre 2009 le cabinet Capgemini pour l'accompagner dans la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité conformément au deuxième pilier de Bala II et à la réglementation fixée aux Établissements de crédit par Bank Al Maghrib (Directive 47/G/2007).

Le Groupe Attijariwafa bank a entamé le 02 février 2010 la mise en œuvre du projet PCA (Plan de Continuité d'Activité). La réalisation de ce projet PCA a été planifiée sur toute la période 2010-2011 et menée par une équipe Projet interne Attijariwafa bank accompagnée par le cabinet Capgemini.

À fin 2012, les éléments suivants ont été mis en place :

1. Pour faire face à un sinistre :

- les procédures et outils de gestion de crise qui comprennent la procédure d'alerte et de mobilisation, la procédure de mise en œuvre des cellules de crise et des mallettes de crise.
- les procédures de reprise d'activité qui spécifient pour chaque métier la procédure de reprise de chaque ligne de métier, le fonctionnement en mode dégradé, les solutions de contournement et les procédures spécifiques aux processus transverses.
- les solutions de secours à savoir les secours informatiques, repli et logistique et les dispositifs RH et communication de crise.

2. Pour gérer le PCA :

- Charte de continuité de l'activité
- Plan de maintien en conditions opérationnelles
- Plans de tests
- Plan de gestion du changement

La mise en place du PCA qui incombe à l'entité ROJIH (Risques opérationnels, juridiques, Informatiques et humains) permet à la banque de compléter le dispositif de gestion du risque opérationnel mis en place durant l'exercice 2009 et qui a abouti à l'élaboration d'une charte ainsi que d'une cartographie complète des risques opérationnels.

La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité permet de garantir la continuité de nos activités et le respect de nos engagements lorsque survient une crise ou une perturbation opérationnelle majeure affectant une grande zone urbaine ou géographique, une perturbation affectant les infrastructures physiques, une catastrophe naturelle, une attaque externe, une défaillance majeure des systèmes d'information, un dysfonctionnement résultant d'un taux d'absentéisme significatif (ex : Pandémie) ou d'une défaillance d'un service critique.

V- Risque Pays

Au titre de l'exercice 2012, l'entité Pilotage & Reporting Risque a consolidé les activités de suivi et de surveillance au niveau de la banque et de ses filiales bancaires et financières, de même qu'elle a procédé à la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays.

L'activité de suivi & surveillance de la situation globale de la banque et de ses filiales a été consolidée par une remontée régulière du reporting risque permettant à la GGR Groupe d'apprécier respectivement :

- a- l'évolution des activités en vue de s'assurer que l'orientation du développement commercial emprunte une orientation saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements ;
- b- les indicateurs de performance de chaque entité et principalement sur le plan de la rentabilité et de la sinistralité ;
- c- et la conformité réglementaire selon le référentiel prudentiel de chaque pays d'implantation.

L'élaboration de ce reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires et financières permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghrib ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale de notre Groupe.

6.4 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFAEUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIINTERNATIONALBANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIEBANCAIREDEL'AFRIQUEDEL'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	51,93%
ATTIJARIBANKTUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LABANQUEINTERNATIONALEPOURLEMALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDITDUSENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNIONGABONAISEDEBANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDITDUCONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETEIVOIRIENNEDEBANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	51,00%	51,00%
SOCIETECOMMERCIALEDEBANQUECAMEROUN	Banque					Cameroon	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANKMAURITANIE	Banque	(1)	(3)			Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFACTORINGMAROC	Affacturation					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,85%	99,85%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFINANCESCORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARIINTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCPSECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCPOPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCPSTRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCPEXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCPFRUCTIVALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,29%	79,29%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Iles vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIAFRIQUEPARTICIPATIONS	Holding		(3)			France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding		(3)			France	IG	67,00%	67,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	39,65%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,29%	79,29%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2011	1 - Acquisition.	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2011	2 - Création, franchissement de seuil.	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2012	3 - Entrée de périmètre IFRS.	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2012	4 - Cession.	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
	5 - Déconsolidation.	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
	6 - Fusion entre entités consolidées.	12 - Reconsolidation.



Deloitte Audit
288, Bd Zerktouni
Casablanca - Maroc



Mazars Audit et Conseil
101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca - Maroc

ATTIJARIWAFABANK

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 35 394 656, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5 309 072.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Attijariwafa bank arrêtés au 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 20 février 2013

Deloitte Audit

Fawzi Britel
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et
Conseil

Kamal Mokdad
Associé Gérant